

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

CONCRÉTISEZ VOTRE ENGAGEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

qu'est-ce que c'est?

Dans un contexte d'évolution réglementaire, économique et éthique, les TPE-PME doivent rester compétitives, en optimisant leurs coûts et s'engager dans une démarche durable pour répondre aux attentes des clients et partenaires.

Opco EP propose une formation personnalisée par un expert, pour vous permettre d'anticiper cette transition en adoptant des pratiques plus économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 250 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

- **Réduction des coûts :** optimisation des ressources et réduction des factures énergétiques.
- Valorisation de l'image : une entreprise engagée attire plus de clients et de partenaires.
- Respect des réglementations : anticipation des obligations environnementales.
- **Découverte des aides :** accès aux subventions et accompagnement d'experts.

3 Contenu

Un parcours structuré et personnalisé en 4 étapes pour vous accompagner dans votre démarche de transition écologique et énergétique.

Diagnostic TEE personnalisé:

- évaluer la situation actuelle de l'entreprise au regard de ses pratiques;
- analyser les opportunités en matière d'empreinte écologique et sociale;
- évaluer les risques et répercussions de la TEE;
- identifier les besoins de l'entreprise.

Acculturation:

• comprendre les enjeux de la TEE et de ses retombés sur l'entreprise.

Projection:

 identifier les risques et opportunités de la TEE dans les activités et les moyens de défense en cas de crise.

Plan d'action:

 définir les actions prioritaires à mettre en place et les indicateurs clés de mesure de leurs impacts dans la vie de l'entreprise.









Durée et modalités

Durée: 14h en discontinu.

Format : présentiel ou distanciel.



Financement

Coûts pédagogiques pris en charge à 60% par Opco EP avec un cofinancement de l'État dans le cadre de l'EDEC « accompagner les mutations des entreprises locales » en Grand Est.



Remboursement des frais de salaire à hauteur de 60% sur une base forfaitaire de 12 € HT par heure de formation et par salarié.



Contactez votre **conseiller Opco EP**:

opcoep.fr/mon-conseiller



